



L'ABEILLE

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne.
Réclamations..... 25 c.

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant. Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire-Gérant, A. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
Un numéro du journal..... 30 c.

Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Remarques. — L'Abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Étampes, imprimerie de A. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU CARREFOUR-DORÉ, 9, Chez A. G. ALLIEN, imprimeur.

L'Abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire. Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 41,078 fr., versés par 52 déposants, dont 15 nouveaux.

Il a été remboursé 4,900 fr. 92 c.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du mercredi 13 avril 1853.

Le Tribunal de police correctionnelle, dans son audience de mercredi dernier a prononcé les condamnations suivantes :

— FERREY, Eugène, 48 ans, charretier; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour blessures par imprudence.

— BISSON, Louis-Arsène, 47 ans, marchand forain, sans domicile fixe; MAILLARD, Clarisse, 44 ans, femme Bisson; VANNAULT, Jean, 35 ans, placier à Essonnes; chacun 25 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— GODIN, Laurent, 33 ans, boulanger à Etampes; GAMBRILLE, Euphrasie, 25 ans, femme Godin, condamnés solidairement à 5 fr. d'amende pour vente à faux poids, 45 fr. d'amende et aux dépens pour coups et blessures.

— LEVAVASSEUR, Mathias, 60 ans, jardinier, sans domicile; 8 jours de prison, pour mendicité.

REVUE THÉÂTRALE.

REPRÉSENTATION D'AMATEURS.

Dimanche 10 avril 1853.

Launay embêté par Lacreusette, pochade locale en 1 acte. — La Visite Domiciliaire, drame en 1 acte. — Mina, comédie-vaudeville en 2 acte. — 99 moutons et un Champenois, vaudeville en 1 acte.

C'est une tâche très-délicate à remplir que celle de feuilletoniste devant rendre compte d'une représentation d'amateurs. Dans ces sortes de parties où viennent se réunir des jeunes gens d'une même ville, apportant chacun leur petit bagage de talent ou de bon vouloir, il est impossible de ne pas rencontrer au moins un ami, un voisin, un parent. Le parent, le voisin ou l'ami est quelquefois celui qui, moins heureux que ses camarades, n'a pas eu la chance de moissonner sa part des bravos que les spectateurs accordent cependant si volontiers et si facilement peut-être, aux amateurs. C'est, à n'en pas douter, un motif

pareil à celui-ci qui a paralysé les plumes que nos collaborateurs mettent ordinairement de si bonne grâce au service de l'Abuille.

Mais l'heure de mettre sous presse arrive à grands pas; nous nous voyons donc forcé d'entreprendre par devoir ce que personne ne paraît vouloir faire par excès de prudence.

Le choix des pièces composant le spectacle des amateurs, bon dans son ensemble, nous a cependant paru un peu osé quant à *Mina* principalement. On a, selon nous, eu tort d'oublier que cette pièce, écrite à une autre époque pour Arnal, Lepointre jeune, Hippolyte et la charmante Louise Mayer, était du nombre de celles qui forment un répertoire sur lequel on devrait écrire: Regardez, mais n'y touchez pas!... Ceci ne veut pas dire que nos amateurs aient sacrifié l'œuvre de MM. Duvert et Lauzanne; mais nous eussions préféré voir leur ardeur et leur bon vouloir s'attaquer à une œuvre moins hérissée de difficultés. Les autres pièces rentraient plus naturellement dans le domaine de l'amateur; aussi, à quelques exceptions près, ont-elles été rendues avec ensemble et vérité.

Passons aux acteurs-amateurs, et que ces messieurs ne prennent pas pour de la critique malveillante les petits conseils que nous nous permettons de leur donner.

M. Launay, que nous n'avions pas encore eu le plaisir de voir à la scène, a justifié la réputation qu'il s'était acquise par de précédentes représentations. Le plaisir qu'il nous a causé dimanche dernier nous fait regretter de n'avoir pas été appelé à l'applaudir plus tôt. Il a été d'une gravité simple et digne dans son rôle de *Dufour de La Visite domiciliaire*. C'était bien le type de l'homme désintéressé, faisant le bien pour le seul plaisir de le faire, suivant avec le calme d'une âme pure, le droit chemin qui conduit toujours l'honnête homme au but qu'il veut atteindre pour empêcher le mal.

Ce rôle a été, selon nous, interprété de main de maître; c'est l'une des meilleures créations de M. Launay.

Mulner, comme nous le disions plus haut, a été écrit pour le masque de Lepointre jeune; c'est faire l'éloge de M. Launay de dire qu'il a su en tirer un bon parti.

Le *Finis coronatus opat* du maître d'école Simonneau et les autres citations latines, *ejusdem farinae*, de ce savant de village, ont été lancées avec un merveilleux aplomb par M. Launay. Cependant, il nous semble que le caractère général du rôle n'a pas été franchement saisi.

Nous ne parlerons pas du rôle de M. Launay dans la pochade locale qui a servi de lever de rideau. L'acteur nous a paru tel-

lement ému, et il est si difficile d'être soi-même, que nous éviterons de nous prononcer.

Notre réserve sera moins grande à l'égard de M. Lacreusette: qu'il soit lui-même, soldat ou chevrier, il affronte tout avec un rare bonheur. Rien ne l'intimide; rien ne l'embarrasse; c'est la vie active et pétulante. Il marche sur le plancher du théâtre comme dans sa boutique. En un mot, il est toujours chez lui. — Mais, disons-le, il est peut-être trop chez lui. Son aplomb l'entraîne quelquefois hors des limites posées à tout comédien. — Hâtons-nous d'ajouter qu'il rachète ces petites excentricités par une foule de qualités qui manquent souvent à beaucoup d'acteurs de profession. Il chante le couplet avec un tact parfait; — ses couplets au public surtout; — celui de la fin du prologue a été dit avec une supériorité remarquable.

M. Lacreusette est depuis long-temps l'enfant gâté du public. Pour nous, qui ne le connaissons pas encore, c'est dans son rôle de sergent de carabiniers qu'il a su nous captiver; là, du moins, il était vrai, et nous nous demandions si ce rôle pouvait être mieux interprété.

Il nous reste à parler des débutants. Que ces messieurs nous permettent de ne pas nous étendre longuement sur leurs qualités comme sur leurs petits défauts. On ne peut juger de l'avenir d'un artiste par un premier début. Cependant nous devons au moins dire que MM. Renard, Lecter, Robillard et Blin ont fait leur entrée dans la voie dramatique d'une manière assez remarquable pour nous faire espérer qu'ils ne s'en tiendront pas à ce premier essai.

Un mot des dames qui sont venues aider nos jeunes amateurs dans leurs pérégrinations dramatiques.

M^{lle} Paza est une assez jolie brune, aux yeux noirs comme l'ébène et aux sourcils bien arqués. — Il nous a été plus facile de juger de ses avantages physiques que de son talent dramatique. — *Lisbeth* est un rôle à peu près insignifiant; celui de *Laidé Biquet* est plus joli, mais il avait le mauvais côté de n'être pas du genre de ceux que choisit cette dame.

M^{lle} Gabrielle est une actrice toute mignonnette que nous savions être très-malade, et qui cependant a joué *Mina* d'une façon aussi gracieuse qu'intelligente. On reverrait avec plaisir cette gentille femme sur la scène étampoise.

M^{lle} Giroux aurait pu être une veuve *Dubuisson* très-acceptable, si elle avait su son rôle.

Quant à M^{lle} Posteau, que sa parure de marquise lui soit légère!

Feuilleton de l'Abuille

DU 16 AVRIL 1853.

BÉNÉDETTA.

I.

Au bal.

Un soir de janvier 184... deux jeunes gens, en toilette de bal, sortirent d'une maison de la rue Hauteville, et montèrent dans un coupé qui se dirigea aussitôt vers la rue Basse-du-Rempart.

Amis intimes, Albert de Simiane et Alfred d'Avilly se rendaient au bal que madame de Brassac donnait ce soir-là.

La voiture roulait depuis quelques minutes et pas un mot n'avait été échangé.

Ce fut Albert qui rompit le silence :

— Crois-tu quo madame de Brassac aime son mari?

— Madame de Brassac est incapable d'aimer qui que ce soit. Fièvre à la tête, glace au cœur. Son amour, à elle, c'est la quintessence de la vanité satisfaite. Si elle prend un amant, sais-tu quel homme elle choisira entre vous tous?... M. Possin.

— Il a cinquante ans!

— Cinquante-deux. Mais il est député, ami du ministre, officier de la Légion-d'Honneur.

Albert crut à une plaisanterie, et se mit à rire malgré la gravité de la situation, car, à son point de vue, la situation était très-tendue. C'est ce que comprendra tout amoureux qui, après avoir mis au net le quinzisième brouillon d'une déclaration concise, mais éloquent, n'a employé que deux heures à lutter contre sa timidité et à murmurer: « La donnerais-je? ne la donnerais-je pas? »

Trop heureux ledit jeune homme lorsqu'il a sous la main un ami intime auquel il peut communiquer une prose commençant par ces mots: « Madame, mon cœur s'est trop approché de vos yeux, » etc., etc., et finissant par ceux-ci: « Espérance ou œil... dites? »

Telle était la déclaration incriminée que notre amoureux fit subir à Alfred.

Celui-ci répondit qu'il ne comprenait pas la déclaration écrite, que c'était une concession que l'on faisait à sa faiblesse ou à sa timidité; puis, à ce sujet, il entama une digression sur les certitudes métaphysiques en matière de sentiment.

En toute autre circonstance, Albert eût réfuté quelques conséquences douteuses; mais la voiture ayant dépassé les premières maisons de la rue Basse-du-Rempart, il accomplissait un travail qui absorbait toutes ses facultés... il s'efforçait d'entrer dans ses gans.

Il était onze heures, et le bal était dans tout son éclat quand nos deux cavaliers allèrent saluer la maîtresse de la maison.

En vérité madame de Brassac était une adorable femme: elle était grande, bien faite, blanche et rosée. Ce soir-là, surtout, elle était d'une beauté ravissante, grâce à la simplicité longtemps méditée de sa toilette. Ses cheveux, disposés en larges bandeaux, empruntaient leurs brillants reflets d'ébène à une torsade de grosses perles fixée par une agrafe de diamants.

Une robe en damas blanc, — de véritable origine syrienne, — dessinait les contours de sa taille élégante. Une branche de géranium au corsage, et... c'était tout, ma foi; mais c'était bien assez.

Après avoir fait le tour des salons avec une agitation fébrile, Albert s'approcha de sa divinité au moment où celle-ci congédiait un élégant cavalier avec ces mots jetés dans un sourire :

— La dix-septième, monsieur.

Est-ce la dix-septième valse, madame? fit-il en s'inclinant, et dois-je m'inscrire pour la dix-huitième... hélas!

Madame de Brassac leva sur lui des yeux à demi fermés, et dont l'éclat semblait adouci par un sentiment de tendresse, puis, inclinant gracieusement la tête sur son bouquet comme si elle eût voulu y cacher sa réponse :

— Monsieur Albert, je vous donnerai la première, dit-elle à demi-voix.

Notre amoureux se sentit oppressé par cette douce parole; il comprit bien qu'il devait un remerciement pour prix de cette faveur; mais, ainsi qu'il arrive souvent, il ne put trouver aucune formule pour exprimer sa gratitude, et se contenta de saluer profondément en murmurant d'un ton pénétré :

— Ah! madame...

Puis il s'éloigna enchanté de la préférence qu'il avait obtenue, et furieux contre sa présence d'esprit qui lui avait fait défaut en un pareil moment. Tout maugréant, il vint se heurter contre Alfred, auquel il conta son bonheur et sa mésaventure.

— Si tu as répondu: « Ah! madame! » d'un ton pénétré, fit Alfred en riant, c'est déjà joli.

— Oui, et je crois que c'est le moment de faire parvenir mon billet à son adresse, hein?



La Société philharmonique a droit aux remerciements de tous pour avoir su adoucir l'ennui qu'aurait infailliblement causé la longueur des entr'actes.

Aug. Allien.

P. S. Nous annonçons à nos lecteurs que nos sollicitations pressées et répétées ont décidé l'auteur de la pochade : *Lawnay embêlé par Lacreusette*, à nous livrer son manuscrit. Cet opuscule dramatique fera les frais de notre feuilleton de samedi prochain.

Nouvelles et Faits divers.

— Le capitaine Denham, de la marine anglaise, qui exécute en ce moment un voyage scientifique, a lu dernièrement à la Société royale une note qui relatait le sondage de l'Océan le plus profond dont on ait souvenir. Dans un passage de Rio-Janeiro au cap de Bonne-Espérance, par 36° 49' de latitude sud et 37° 6' de longitude ouest, et par un jour calme, le profondeur de la mer a été constatée à 7,706 brasses ou 7,007 milles géographiques. Le poids de l'eau supérieure était si excessif qu'une bouteille d'eau douce ayant été descendue dans la mer, le bouchon a été enfoncé, et que l'eau salée avait remplacé l'eau douce dans l'intérieur du vase.

— Le *Pays* raconte le fait suivant qui prouve nos progrès en humanité.

« Vendredi, le dernier jour et le beau jour de Longchamps, un jeune et brillant gentilhomme qui mène grand train, avait réuni quelques-uns de ses amis à déjeuner. Le repas fini, et l'heure de la promenade approchant, les convives fumaient leur cigare aux fenêtres, et admiraient l'équipage qui attendait le moment du départ dans la cour de l'hôtel. C'était une élégante calèche attelée de quatre beaux chevaux menés à la Daumont par deux jockeys, coiffés de capes de velours, et légèrement vêtus de casaque de soie. On félicitait le jeune homme sur l'excellente tenue et le suprême bon goût de cet équipage :

« Mais, objecta le personnage le plus grave de la société, en montrant les deux jockeys qui grelottaient sur leurs étriers, ces pauvres diables vont geler par le temps qu'il fait et par le costume qu'ils portent; voyez, ils sont déjà pâles comme des morts! — Diable! s'écria le gentilhomme, je ne veux pas de cela, et je vais y remédier. — Ce sera de l'humanité. — Oui, je vais leur faire mettre du rouge. »

— Le comique Brunet avait plus de soixante ans, lorsque Rougemont, l'auteur, entreprit de lui faire croire qu'il grandissait. Le procédé employé consistait à couper tous les jours quelques lignes du bout de sa canne, si bien qu'après trois mois écoulés, Brunet crut sérieusement avoir grandi des deux pouces qui manquaient à sa canne. Très-offaré de cette crue subite, le bonhomme consulta le médecin du théâtre. Celui-ci, enrôlé dans la bande des mystificateurs, lui dit que c'était un cas de croissance sénile, cas très-rare, mais constaté cependant par les annales de médecine. Il ajouta du reste, en manière de prime de consolation, que cela indiquait qu'il mourût-ils et très-riche.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 8 avril. — DAVID, LÉON. — 8. BESLAY, Lucie. — 9. BAUDRY, Auguste-Manuel. — 9. GIBIER, Jules. — 9. DELONGE, Marie-Joseph. — 11. RIFEOUGOULT, Marie. — 11. SEVSTRE, Marie. — 15. LAMOUREUX, Jules-Edouard. — 15. VIGNERON, Julie-Victorine.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre : 4° Jules DUCLOS, marchand de laines, 28 ans, domicilié à Etampes; et Marie-Alexandrine LAMAIN, sans profession, 49 ans, domiciliée à Etampes.

— C'est selon. Ses yeux en se fixant sur les tiens avaient-ils cette expression de malice et de caresse voilée qu'ils ont toujours?

— Je ne sais... je n'ai pas remarqué.

— Alors, tiens-toi sur la réserve, car j'ai dans l'idée que le sieur Possin...

Les premières mesures d'une valse de Strauss vinrent interrompre leur conversation, et le flot des promeneurs fut refoulé aux extrémités du salon.

Depuis que ce monde est monde, un ami ne demande jamais conseil à son ami que pour faire précisément le contraire de ce qu'on lui a conseillé; or, Albert admira de si près le bouquet de sa valseuse qu'il parvint à glisser sa déclaration sous le camélia panaché qui tenait la place d'honneur au milieu des roses et des violettes qui l'entouraient.

Madame de Brassac surprit-elle cette addition de fleurs de rhétorique aux fleurs de son bouquet?

Nous le saurons bientôt.

Après avoir accompli cet acte d'audace, Albert se mit à la recherche de son confident :

— J'ai désobéi, lui dit-il avec un petit sourire satisfait.

Alfred allait réprimer ce sourire de fatuité, quand tout à coup il s'arrêta. Le regard fixé sur la porte d'entrée, il écoutait.

Un domestique annonça :

— M. de Ponte-Castro et mademoiselle de Varenne.

— Bénédiction! c'est elle, murmura-t-il avec joie; oh! c'est bien elle!

Puis, saisissant Albert par le bras et se penchant à son oreille, il ajouta :

2° Florentin-Eugène RENARD, vigneron, 27 ans, domicilié à Pithiviers; et Marguerite-Julie LEPRINCE, domestique, domiciliée à Etampes.

3° Jean-Jules MALIZARD, coutelier, 27 ans, domicilié à Etampes; et Marie-Désirée-Virginie POISSON, sans profession, 22 ans, domiciliée à Etampes.

4° Louis-Désiré LAMY, journalier, 24 ans, domicilié à Etampes; et Louise-Augustine FARGIS, journalière, 26 ans, domiciliée à Etampes.

DÉCÈS.

Du 7 avril. — GUÉRIN, Paul-Fernand, 48 mois. — 8. REGNAULT, Marie-Charlotte, rentière, 74 ans, veuve de Marin Perché. — 9. CAYREAU, Rose, journalière, 66 ans, veuve de Théodore Gallier. — 10. MARTIN, Marie-Véronique, 70 ans, épouse de Marin Moisan. — 11. SARADIN, Antoine-Cantien, ancien coronnier, 69 ans, veuf de Hélène Robillard.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

Modès d'hommes. — La mode a décidément adopté l'usage des manteaux et pardessus imperméables en caoutchouc, et cela s'explique aisément par les variations continuelles de notre climat. — Mais il se fait, en ce genre, beaucoup de vêtements défectueux, n'ayant d'imperméable que le nom, et qui, malheureusement, ne peuvent pas être appréciés à première vue par l'acheteur. — Aussi croyons-nous rendre service aux personnes qui se proposent de visiter la capitale, en leur indiquant une maison où elles peuvent s'adresser en toute confiance, car elle est renommée depuis longtemps pour l'excellence de sa fabrication. — Nous voulons parler de la maison RATIER ET C^o, 4, rue des Fossés-Montmartre, à Paris, où on voit ce qui se fait de mieux en vêtements imperméables de toutes formes. Ces fabricants garantissent, du reste, et marquent tous leurs produits, que l'on retrouve aussi en province chez les principaux chapetiers, quincailliers, marchands de nouveautés et tailleurs-confectionneurs.

— 30 ANNÉES de succès et les attestations des plus célèbres médecins, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de la **Pâte de Regnaud aîné**, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Asthmes et Irritations de poitrine.

Un rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium. Cette Pâte ne se vend qu'en boîtes entourées d'une bande de papier vert, sur laquelle se trouve l'empreinte de la signature **Regnaud aîné, à Paris, rue Caumartin, 45.**

Avis aux personnes qui ont besoin de se purger.

La **Poudre de Rogé** sert à préparer, soi-même, la limonade purgative gazeuse à 50 grammes de Citrate de magnésie. Cette limonade approuvée par l'Académie de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz.

La **Poudre de Rogé** (ou limonade sèche) étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange, l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le Gouvernement. **A Paris, rue Vivienne, 12.**

Guérison des maladies nerveuses de l'estomac et des intestins par le Charbon du docteur Belloc.

Le rapport approuvé par l'Académie de médecine constate que les personnes atteintes de maladies nerveuses, de l'estomac et des intestins, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de la **Poudre** ou des **Pastilles de Charbon** du Docteur **Belloc**.

— Regarde bien ce personnage qui vient d'entrer; tiens, là... à droite: cinquante ans environ, figure longue, front chauve, lèvres pâles! C'est M. de Ponte-Castro. Regarde-le bien, Albert, car, dans quelques jours peut-être, je serai en face de cet homme, et nous ne serons séparés que par la longueur d'une épée.

— Que dis-tu!

— Silence! pas un mot de plus ici. Demain, à onze heures, chez toi.

— Bien. J'y serai pour toi seul.

Quittons pour un instant cette jeunesse qui danse, et passons dans la chambre de madame de Brassac, où nous trouverons tête-à-tête un député et un mari. Assis tout près l'un de l'autre, M. Possin et M. de Brassac se parlent à voix basse. Bientôt, après avoir regardé autour de lui, M. Possin tire mystérieusement de la poche de son gilet un petit triangle de papier dont il donne lecture *mezza voce* :

« Madame, mon cœur s'est trop approché de vos yeux, » etc.

Dieu me pardonne! c'est la déclaration d'Albert, laquelle ayant passé du bouquet de la jeune femme dans le gilet du député, est à présent sous les regards jaloux du mari!

Comment notre amoureux se tirera-t-il de ce mauvais pas?

Heureusement pour lui, Alfred, se disposant à partir, est venu chercher son chapeau dans la chambre à coucher, il a vu M. Possin cacher précipitamment une lettre; il a entendu quelques paroles de colère échappées au mari, et, devant en partie la conduite de la coquette et de son adroit sigisbé, il est accouru prévenir son imprudent ami.

Laissons - les aviser ensemble, mais soyons dès à présent convaincus que madame de Brassac est une Célémène au petit-

On trouve dans l'instruction qui accompagne chaque préparation quelques-unes des observations consignées dans le rapport académique.

Les flacons de Poudre et les boîtes de Pastilles portent le cachet du **D^r Belloc, A Paris, boulevard Poissonnière, 4.**

Pilules de Vallet approuvées par l'Académie de médecine. D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les *tempéraments faibles et lymphatiques*, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature **Vallet, A Paris, rue Caumartin, 45.**

La PATE de REGNAULD aîné, la POUDRE de ROGÉ, la POUDRE et les PASTILLES du D^r BELLOC, les PILULES de VALLET se trouvent à *Versailles*, chez M. ESTIENNE, pharmacien; *Beaumont-sur-Oise*, MIGNOT, pharmacien; *Corbeil*, DUVIVIER, pharmacien; *Essonnes*, LABBE, pharmacien; *Longumeau*, FLEURY, pharmacien; *Rambouillet*, LOUVART, pharmacien; *Villeneuve-St.-Georges*, BONFIS, pharmacien.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON.

(Voir aux annonces.)

Buffon est une des plus belles gloires scientifiques et littéraires de la France. C'est à l'éclat de son double génie, de savant et d'écrivain, qu'il a dû d'être imprimé dans tous les formats et d'être traduit dans toutes les langues, pour prendre place dans toutes les bibliothèques. Quels que soient, en effet, les progrès, quelles que soient les découvertes nouvelles de la science, les œuvres de Buffon, grâce à l'éloquence, à la clarté, à la force pénétrante de son style, resteront toujours l'ouvrage classique et fondamental destiné à féconder l'étude des sciences naturelles, à en inspirer le goût et à les faire aimer au lecteur.

Le but des éditeurs, en donnant cette nouvelle édition de Buffon au public, a été surtout de développer le goût d'une science qui révèle à l'homme ses rapports avec la nature entière, de la propager et de la rendre accessible au plus grand nombre. Les bonnes éditions de Buffon sont très-rares et d'un prix excessivement élevé; aussi ont-ils voulu que celle-ci réunît en même temps toutes les conditions de bon marché, de correction, de valeur scientifique, typographique et artistique. En effet, pour offrir aux lecteurs, tant savants que lettrés, les meilleures garanties possibles en ce qui concerne la mise en ordre, l'annotation et l'élucidation de l'œuvre, ils ont choisi un nom et un talent propres à inspirer toute confiance; c'est à M. Flourens, qui occupe à l'Académie des sciences et à l'Académie française les fauteuils qu'y occupèrent jadis Buffon et Cuvier, qu'ils ont confié le soin de revoir et d'annoter l'ouvrage, et ce beau travail lui imprime un cachet d'actualité qui met l'œuvre du grand naturaliste du XVIII^e siècle en harmonie avec l'état présent de la science.

Les gravures qui sont jointes au texte lui servent pour ainsi dire de commentaire, en matérialisant pour l'œil les formes et les couleurs décrites par l'écrivain, sont d'une exécution irréprochable; c'est dire assez sur leur mérite que de nommer leur auteur, Victor Adam, l'un des meilleurs peintres d'animaux qui existent.

Tenant également à ce que l'exécution matérielle, la fabrication même du livre, répondît à la supériorité scientifique, littéraire et pittoresque de cette édition, un papier beau et solide a été manufacturé; des caractères faciles à lire ont été gravés et fondus exprès, et l'imprimerie Claye, la plus renommée de Paris pour la rigoureuse correction de ses textes, la pureté et l'éclat de ses tirages, a été chargée par les éditeurs de la partie typographique.

On le voit, rien n'a été négligé pour concilier dans cette nou-

— Regarde bien ce personnage qui vient d'entrer; tiens, là... à droite: cinquante ans environ, figure longue, front chauve, lèvres pâles! C'est M. de Ponte-Castro. Regarde-le bien, Albert, car, dans quelques jours peut-être, je serai en face de cet homme, et nous ne serons séparés que par la longueur d'une épée.

II.

La confession d'un bracelet.

Le lendemain de ce bal, Alfred était exact au rendez-vous.

— Parlons de toi d'abord, dit-il en entrant chez son ami. Dans une heure je te remettrai ta sottise déclaration, et tu me feras l'amitié de la jeter au feu devant moi.

— Hein! fit Albert étonné, par quel moyen?...

— Le moyen est un peu... léger peut-être, mais je n'avais pas le choix, et je l'ai employé sans hésiter.

— Voyons!

— M. Possin a pour domestique un certain drôle qui a été, pendant quelque temps, garçon de bureau sous mes ordres au ministère. Je l'ai fait renvoyer pour infidélité; mais, sur la promesse qu'il m'a faite de se bien comporter à l'avenir, j'ai consenti à taire la cause de son renvoi. Tu dois commencer à comprendre. Hier, en sortant de chez madame de Brassac, je l'ai rencontré sous le vestibule et je lui ai enjoint de soustraire au gilet ou à l'habit de son maître certain triangle de papier qui, destiné à une jolie femme, ne doit pas séjourner dans les archives d'un vieux fat. Coût: 20 fr., comme disent messieurs les huissiers.

— A corsaire corsaire et demi. N'ai-je pas été trahi par cette coquette et livré pieds et poings liés au mari?

velle édition de Buffon, avec la modicité du prix, toutes les qualités essentielles d'un beau et bon livre, digne de prendre place dans toutes les bibliothèques scientifiques et littéraires.

M^r SOUËT, notaire à Milly, chef-lieu de canton (Seine-et-Oise) demande de suite un **Second Clerc** capable. — Il aura de bons appointements.

ANNONCES.

Etude de M^r GIBORY, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 59 bis.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

Par acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le 29 mars 1853, M. Christophe-Théodore Millet, ancien huissier, demeurant à Milly, a déclaré, pour parvenir au retrait de son cautionnement, qu'il a cessé ses fonctions d'huissier près le tribunal, ledit jour 29 mars 1853, par la prestation de serment de M. Cyprien Dalby, son successeur.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

Aujourd'hui premier février mil huit cent cinquante-trois, au greffe du Tribunal de première instance d'Etampes, et par devant nous, Louis-Hippolyte Gillotin, commis-greffier, soussigné, est comparu monsieur Bienaimé-Chrysostôme Boureau, ancien huissier et notaire, propriétaire, demeurant à Chalo-Saint-Mars, lequel nous a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions d'huissier près ce Tribunal à la date du trois septembre mil huit cent trente-quatre, par la prestation de serment de monsieur Leguay, son successeur, il était dans l'intention de retirer du Trésor public le cautionnement par lui versé en sadite qualité d'huissier, ainsi que les intérêts échus et à échoir.

De laquelle déclaration le comparant a requis acte qu'il a signé avec nous après lecture.

Signé, BOUREAU. — L. GILLOTTIN.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

Aujourd'hui premier février mil huit cent cinquante-trois, au greffe du Tribunal de première instance d'Etampes, et par devant nous, Louis-Hippolyte Gillotin, commis-greffier, soussigné, est comparu monsieur Bienaimé-Chrysostôme Boureau, ancien notaire, propriétaire, demeurant à Chalo-Saint-Mars, lequel nous a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions de notaire à la date du dix août mil huit cent cinquante-deux, par la prestation de serment de M^r Bourgery, son successeur, il était dans l'intention de retirer du Trésor public le cautionnement par lui versé en sa qualité de notaire, ainsi que les intérêts échus ou à échoir.

De laquelle déclaration le comparant a requis acte qu'il a signé avec nous après lecture.

Signé BOUREAU. — GILLOTTIN.

Etude de M^r AUB. BUCHÈRE, avoué à Etampes,
rue Saint-Jacques, n° 5.



SUR LICITATION.
Entre Majeurs et Mineurs.

En l'Etude et par le Ministère de M^r GUIBERT,
Notaire à Milly, commis à cet effet,

CINQ MAISONS

Sises à Milly,

La 1^{re}, rue Saint-Blaise, appelée autrefois l'auberge de l'Anc-Vert, ayant premier et deuxième étage, greniers, buanderie, écurie, cave, cour, aisances et dépendances.

La 2^{me}, rues Saint-Jacques et Saint-Blaise, faisant l'encoignure de ces deux rues, ayant premier étage, grenier, aisances et dépendances, grange à côté de ladite maison.

La 3^{me}, rue de Lanay, composée de plusieurs corps de bâtiments, connue sous le nom de *Bâtimens de Ivoli*, comprenant grange avec sinots, greniers, remises, écuries, jardins, caves, cours, puits, aisances et dépendances;

La 4^{me}, rue Saint-Jacques, ayant écurie, remise, grenier, aisances et dépendances.

La 5^{me}, rue aux Juifs, ayant premier étage, grenier, aisances et dépendances.

UN JARDIN

Clos de murs,

Sis audit Milly, lieu dit le Colombier,

ET DE TRENTE-UNE PIÈCES

DE

TERRES LABOURABLES BOIS, PRE, AUNAIE,

Aux terroirs de Milly, Oncy, canton de Milly,
et Noisy-sur-Ecolles, canton et
arrondissement de Fontainebleau
(Seine-et-Marne),

SUR DIVERS CHAMPIERS,

EN 37 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche huit mai*
mil huit cent cinquante-trois,
heure de midi.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIEN-
DRA QUE,

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, contradictoirement entre les héritiers Deshayes ci-après nommés, et le neuf mars mil huit cent cinquante-trois, enregistré et signifié;

IL SERA,

Aux requêtes, poursuite et diligence de :

1^o Madame Marguerite Metais, sans profession, demeurant à Milly, veuve de monsieur Charles-Fran-

çois Deshayes, en son vivant peintre et vitrier à Milly,

Agissant tant en son nom personnel, comme ayant été commune en biens, que comme ayant des droits à exercer contre la succession de son défunt mari, aux termes de leur contrat de mariage, passé devant M^r Havard, notaire à Milly, le vingt février mil huit cent huit;

2^o Madame Cécile-Eléonore Deshayes, épouse de monsieur Jean-François-Désiré Flagis, marchand boulanger, et ce dernier comme assistant et autorisant ladite dame son épouse, demeurant ensemble à Milly;

3^o Madame Julienne Deshayes, épouse de monsieur Charles-Vulfrans Couteau, et ce dernier comme l'assistant et l'autorisant, marchands épiciers, demeurant ensemble à Milly;

4^o Monsieur Charles-François-Isidore Deshayes, peintre en bâtiments, demeurant à Milly;

Les dames Flagis et Couteau, et le sieur Isidore Deshayes, héritiers chacun pour un sixième de monsieur Charles-François Deshayes, leur père sus-nommé;

Ayant pour avoué M^r Buchère, lequel est constitué et occupera pour eux sur les présentes poursuites de vente et leurs suites;

En présence de :

1^o Madame Emélie Deshayes, épouse de monsieur Charles-Alexandre Vincent, rentier, et ce dernier comme assistant et autorisant ladite dame son épouse, demeurant ensemble ci-devant à Paris, rue du Faubourg Saint-Denis, n° 92, et actuellement à Milly;

2^o Monsieur Charles-Alexandre Vincent, sus-nommé,

Agissant au nom et comme tuteur légal de mademoiselle Arsène-Honorine Vincent, sa fille mineure, issue de son mariage avec dame Joséphine Deshayes, sa première épouse décédée;

3^o Madame Adélaïde Deshayes, épouse de monsieur Charles-François Loyer, entrepreneur de maçonneries, et ce dernier comme assistant et autorisant ladite dame son épouse, demeurant ensemble à Milly;

Les dames Vincent, Loyer et mineure Vincent, héritiers pour l'autre partie, pour chacun un sixième de monsieur Deshayes, leur père et aïeul sus-nommé;

Ayant pour avoué M^r Gibory, avoué près ledit Tribunal civil d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, n° 39 bis, lequel est constitué pour eux sur les présentes poursuites;

Et encore en présence de monsieur Jean-François Désiré Flagis, marchand boulanger, demeurant à Milly, sus-nommé;

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur de mademoiselle Arsène-Honorine Vincent, mineure issue du mariage entre monsieur Charles-Alexandre Vincent, et madame Joséphine Deshayes, sa première épouse décédée, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue et présidée par monsieur le juge de paix du troisième arrondissement de Paris, le treize novembre dernier, enregistré;

PROCÈDE, le *dimanche huit mai* mil huit cent cinquante-trois, heure de midi, en l'étude et par le

— Eh! bien, que te disais-je hier? Je considérais Possin comme éligible. Il était élu.

— Oh! oh! élu... Je ne puis croire que cette belle jeune femme aime ce demi-siècle maigre et hilieux qu'on appelle Possin, tout chamarré d'honneurs et de décorations. Ce serait à se jeter dans... la politique, pour décrocher le premier ruban venu!... Mais vraiment je suis égoïste, continua-t-il en changeant de ton, j'oublie qu'en ce moment il s'agit de toi.

— D'elle, mon ami.

— Puisque tu l'aimes! Parle, je l'écoute.

— Il faut d'abord que je te raconte dans quelles circonstances je vis Bénédetta pour la première fois. L'année dernière, j'étais allé ouvrir la chasse chez mon oncle, au château de Villeblanche.

— Qui est situé près de Compiègne, je crois.

— C'est cela. Quelques jours après mon arrivée, on fit la partie d'aller visiter Pierrefonds. Un matin donc, nous partîmes sous les mélancoliques rayons d'un soleil d'automne, et nous traversâmes la forêt de Compiègne, à l'extrémité de laquelle s'élevait des ruines. Nous étions cinq : mon oncle, ma tante, M. Desruelles, le notaire, — tu le connais, — sa femme et moi. Après une demi-heure d'ascension, nous fîmes notre entrée triomphale dans la tour dite des Oubliettes, et là, nous nous arrêtâmes un instant. Nous étions sous les impressions que l'imagination éveille dans tous les esprits à l'aspect de ce géant de pierre, si riche de souvenirs, quand notre attention fut détournée par l'apparition de visiteurs qui nous avaient précédés et qui quittaient les ruines. C'était une dame âgée, un homme d'une cinquantaine d'années, puis une jeune personne qui me parut de la plus grande beauté. Nous échangeâmes un salut de courtoisie. Nos prédécesseurs s'étaient arrêtés

pour donner un dernier coup d'œil à l'ensemble du château, j'eus le temps d'admirer à mon aise la jeune personne dont je viens de parler. Tu l'as vue hier au soir?

— Oh! adorable, mon ami.

— Bientôt tous trois s'éloignèrent, et alors, à la vive impression que j'avais éprouvée, succéda le regret de ne pas connaître le nom de cette charmante jeune fille.

Juge de ma joie quand j'aperçus, en entrant dans la grande salle de la tour, un de ces volumineux registres destinés à recevoir la signature des courageux pèlerins. Je le feuilletai, la fièvre aux doigts, et bientôt mon regard s'arrêta sur ces trois lignes d'une écriture récente :

Baronne de Derby.

Bénédetta de Varenne.

L. de Ponte-Castro.

Bénédetta! quel joli nom, m'écriai-je; et, par un mouvement irréfléchi, j'écrivis à la suite, et le plus près possible de la virgule signature : *Alfred d'Arilly*. Il m'avait semblé qu'en écrivant mon nom tout près du sien, c'était me rapprocher d'elle. Ma jeune et jolie tante, avec cette instinctive finesse innée chez les femmes, comprit bien l'intérêt un peu vif que m'avait inspiré mademoiselle de Varenne, car, en s'approchant pour remplir la formalité d'usage, elle ne put s'empêcher de rire en apercevant le nom de son beau neveu, enlacé en quelque sorte avec celui de Bénédetta.

Mon oncle et son ami étaient absorbés par la question des sucres. Ils signèrent tous deux sans interrompre leur discussion, et absolument comme s'il se fût agi d'une carte électorale ou d'une quittance de loyer.

J'ai oublié de te dire, qu'avant de monter au château, nous avions remarqué, en traversant la vallée, un petit étang encadré de verdure, et sur lequel se balançait une yole fort coquette. Nous nous étions promis de nous donner, au retour, le plaisir d'une promenade sur l'eau. En quittant les ruines, nous primes donc le chemin de l'étang.

La barque n'était plus à l'endroit où nous l'avions vue amarée une heure auparavant. Cette fois encore, les visiteurs de Pierrefonds nous avaient devancés, car j'aperçus, à l'extrémité de la pièce d'eau et dans la petite embarcation, une écharpe de cachemire et un chapeau de crêpe blanc qu'il ne m'était plus possible d'oublier.

— Ce sont les personnes que nous avons déjà rencontrées aux ruines, dit ma tante; je reconnais la toilette de ces dames.

La barque disparut pendant quelques minutes, et, quand nous la vîmes réparaître, elle se rapprochait de nous.

— Ils reviennent, fit madame Desruelles.

A ce moment le bateau, qui côtoyait la berge assez élevée en cet endroit, vint heurter une racine d'arbre en saillie, que le batelier n'avait pas eu le temps d'éviter. Le choc fut assez rude. J'entendis Bénédetta jeter un cri, elle se pencha vivement sur le bord de la barque, et, d'une phrase qu'elle prononça avec émotion, ces derniers mots parvinrent à mon oreille... « Le bracelet de ma mère! »

JULES ADENIS.

(La suite au prochain numéro.)

— Le mot de notre dernier logogriphe est : *netje*, où l'on trouve *génie* et *Gien*.

ministère de M^e Guibert, notaire à Milly, commis à cet effet, à la vente par adjudication, sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens immeubles dont la désignation suit, dépendant de la succession de monsieur Charles-François Deshayes, sus-nommé.

DÉSIGNATION :

PREMIER LOT.

Une Maison, sise à Milly, rue Saint-Blaise, près la place des Halles, appelée autrefois l'auberge de l'Ane-Vert;

Ladite maison consistant : au rez-de-chaussée en une pièce servant de boutique, ayant entrée et vue sur la rue, une arrière boutique à la suite, salle à manger à la suite de cette arrière boutique, éclairée sur la cour ci-après.

Au premier étage, auquel on arrive par un escalier en planche donnant sur la cour, une grande chambre à feu éclairée par deux croisées donnant sur la rue Saint-Blaise, laquelle chambre est précédée de deux cabinets séparés l'un de l'autre par un couloir; une autre chambre à cheminées à côté des pièces précédentes, éclairée par une croisée sur la rue Saint-Blaise, et dans laquelle il existe une alcôve, petit cabinet à la suite de ladite chambre.

Au deuxième étage : deux petits cabinets séparés par un couloir, grande chambre à coucher à la suite éclairée sur la rue, une autre chambre avec alcôve à côté de la précédente, à côté de cette chambre une autre chambre à feu en mansarde avec cabinet à côté; ces dernières pièces se trouvent au dessus du passage et de la maison de Louis Delacourcelle, limonadier.

Toutes les pièces ci-dessus ont leur entrée sur un corridor éclairé par deux croisées sur la cour.

Au-dessus desdites pièces, trois greniers séparés l'un de l'autre par des cloisons en brique et auxquelles on arrive par deux escaliers.

Dans la cour et à la suite de la salle à manger du rez-de-chaussée, un petit bâtiment construit en appentis, servant de buanderie, ayant entrée et vue sur la cour, et dans lequel existe un corps de pompe.

Dans ladite cour, à droite, un corps de bâtiment divisé en trois pièces au rez-de-chaussée, grenier au-dessus.

Au fond de ladite cour, un autre bâtiment composé d'une chambre à feu et d'une écurie, grenier au-dessus et cave dessous.

Cour dans laquelle se trouve un trou à fumier, deux cabinets d'aisances, dont la fosse est commune avec le sieur Louis Delacourcelle.

Tous lesdits bâtiments sont couverts en tuiles.

Tenant le tout par devant au nord-est à la rue Saint-Blaise, par derrière au sud-ouest à Louis Delacourcelle et à monsieur Doré, d'un côté au sud-est audit Louis Delacourcelle, et d'autre côté du nord-ouest à madame veuve Raquet, et au sieur Penot, messager.

Sur la mise à prix de 6,500 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une Maison, sise à Milly, rue Saint-Jacques et rue Saint-Blaise, faisant l'encoignure de ces deux rues.

Cette Maison consiste :

Au rez-de-chaussée, en une boutique ayant sa façade principale sur la rue Saint-Blaise, eu face de celle des Peltiers, et une autre façade sur la rue Saint-Jacques; à la suite de cette boutique, trois petites pièces, dont une à feu éclairée sur la rue Saint-Jacques, allée ou corridor donnant sur la rue Saint-Jacques et conduisant au grand escalier par lequel on arrive au premier étage et aux greniers, autre petit escalier conduisant également au premier étage et au grenier, et l'étable dans la petite chambre à feu au rez-de-chaussée.

Au premier étage, une grande chambre à feu, au-dessus de la boutique, éclairée sur les rues Saint-Jacques et Saint-Blaise, trois autres chambres à la suite éclairées sur ladite rue Saint-Jacques, petite cuisine tenant à la grande chambre, corridor servant à communiquer dans lesdites pièces.

Grand grenier couvert en tuiles au-dessus desdites pièces, divisé en trois parties par des cloisons en planches et dans l'une desquelles existent des lieux d'aisances.

Cave sous ladite maison, ayant entrée sur un corridor qui communique de la boutique du rez-de-chaussée à l'allée du corridor dont il est parlé ci-dessus.

A reporter 6,800 fr.

Report 6,500 fr.

Tenant ladite maison du nord à la rue Saint-Blaise, du couchant à la rue Saint-Jacques, du midi et du levant à monsieur Blondel.

Une grange d'un espace, couverte en tuiles, sise à Milly, rue Saint-Jacques, près de la maison ci-dessus; cette grange qui est garnie de solives tient d'un côté à monsieur Blondel, d'autre côté à monsieur Philippe-Joseph Charlot, par devant à la rue, et par derrière audit sieur Blondel, avec droit d'égoût sur ce dernier.

Sur la mise à prix de 5,500 fr.

TROISIÈME LOT.

Divers bâtiments appelés Tivoli, situés à Milly, rue de Launay, consistant :

A droite en entrant dans la cour, en un corps de bâtiments, composé de cinq pièces par bas, grenier au-dessus.

Grange de deux espaces avec sinots à la suite, et dans laquelle existe un passage communiquant de la cour au jardin ci-après, et qui est commun avec le sieur Martin, boulanger.

Petit jardin derrière cette grange.

Au fond de la cour, un grand corps de bâtiments, composé d'une grange de deux espaces, chambres à feu à côté éclairées par deux croisées donnant l'une sur la cour et l'autre sur le jardin ci-après désigné, autre chambre froide à la suite éclairée sur la cour, écurie à côté, greniers au-dessus desdites chambres et écurie.

Deux caves sous ce corps de bâtiments, ayant leur entrée sur la cour.

Jardin derrière.

Un autre corps de bâtiments sur la rue de Launay, consistant au rez-de-chaussée en une grande pièce à feu ayant vue et entrée sur la rue, et dans laquelle existe une alcôve, grenier au-dessus.

Grange de deux espaces à côté de cette chambre.

Derrière ladite grande pièce, petite cuisine éclairée sur la cour, écurie à la suite, grenier au-dessus, remise à la suite de ladite écurie.

Tous lesdits bâtiments sont couverts en tuiles.

Cour au milieu desdits bâtiments ayant son entrée sur la rue de Launay.

Puits existant dans ladite cour, au long de la remise ci-dessus, commun avec les sieurs Charles Deshayes et Martin, ancien boulanger.

Le tout tenant au sud-ouest à la rue de Launay, du nord-est à monsieur Vacher, du sud-est à messieurs Charles Deshayes et Martin, ancien boulanger, et du nord-ouest à monsieur Rigault.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

QUATRIÈME LOT.

Une Maison, sise à Milly, rue Saint-Jacques, composée au rez-de-chaussée, d'une chambre à feu ayant vue et entrée sur la rue, chambre froide à la suite éclairée sur la cour, et dans laquelle existe une alcôve, remise à côté desdites chambres ayant entrée par une grande porte sur la rue, écurie à la suite de cette remise, cellier au fond de ladite écurie, grenier au-dessus desdits bâtiments couverts en tuiles, petite cour derrière la chambre froide et à côté de l'écurie; le tout tenant par devant du levant à la rue Saint-Jacques, par derrière du couchant à madame Charpentier, d'un côté du nord monsieur Martin, et d'autre côté du midi à monsieur Baumier.

Sur la mise à prix de 1,800 fr.

CINQUIÈME LOT.

Une Maison, sise à Milly, rue aux Juifs, consistant en une chambre à feu par bas avec une alcôve, petit cellier à la suite, dans lequel se trouve l'escalier pour monter au premier étage, qui comprend une seule chambre froide, grenier au-dessus couvert en tuiles, petit cabinet d'aisances sur la rue aux Juifs; tenant par devant à ladite rue, par derrière au sieur Joseph-Philippe Charlot, d'un côté au même, et

A reporter 18,300 fr.

Report 18,300 fr.

d'autre côté à monsieur Philibert Deshayes.

Sur la mise à prix de 800 fr.

TERROIR de Milly.

SIXIÈME LOT.

Neuf ares vingt-huit centiares de bois, chêne et bouleau, sis à la Pointe-du-Chemin du Moulin-Neuf, terroir de Milly; tenant d'un long aux héritiers de Antoine Leroy, d'autre long au chemin du Moulin-Neuf, d'un bout sur un passage, et d'autre bout sur Eléonore Blondel.

Sur la mise à prix de 20 fr.

SEPTIÈME LOT.

Dix-sept ares soixante-onze centiares de bois, chêne et bouleau, situés près la Butte-de-Haute-Pierre, terroir de Milly; tenant d'un long à Toussaint-Remy Houry, d'autre long aux héritiers Huré, de Fleury, d'un bout sur Louis Chenier, charron, et d'autre bout sur le passage des bois.

Sur la mise à prix de 60 fr.

HUITIÈME LOT.

Seize ares quatre-vingt-sept centiares de bois, chêne et bouleau, sis au chemin de Milly à La Ferté, terroir de Milly; tenant d'un long aux héritiers de Célestin Trambay, d'autre long à monsieur Soin, de Fontainebleau, d'un bout les héritiers de Pierre-Etienne Deshayes, et d'autre bout le chemin de Milly à La Ferté-Alais.

Sur la mise à prix de 125 fr.

NEUVIÈME LOT.

Sept ares cinquante-neuf centiares de bois, chêne et bouleau, sis au bas de la Montagne-des-Audigers, terroir de Milly; tenant d'un long à Charles Paillard, d'autre long à Marin Collette, d'un bout sur Jean-Jacques Pierre, et d'autre bout sur plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

DIXIÈME LOT.

Dix ares cinquante-cinq centiares de bois nouvellement planté, sis à la Mare-aux-Faisans, près le sentier allant à Haute-Pierre, terroir de Milly; tenant d'un long à Edme Breuille, d'autre long à Chartier-la-Botte, d'un bout sur . . . et d'autre bout sur Alexandre Crenier père.

Sur la mise à prix de 20 fr.

ONZIÈME LOT.

Cinq ares vingt-sept centiares de sable et châtaigniers, sis au chemin de la Guichère, terroir de Milly; tenant d'un long à Normand Daguet, d'autre à madame Auroy, d'un bout sur les héritiers Pierre-Etienne Deshayes, et d'autre bout sur le chemin de la Guichère.

Sur la mise à prix de 30 fr.

DOUZIÈME LOT.

Trente-six ares seize centiares de pré, situés à Saint-Blaise, terroir de Milly; tenant d'un long à Formager, de Courances, d'autre long faisant hache à plusieurs, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout sur la voirie de Saint-Blaise.

Sur la mise à prix de 750 fr.

TREIZIÈME LOT.

Quarante-deux ares vingt-un centiares de bois, chêne et bouleau; sis au chemin de Boutigny, terroir de Milly; tenant d'un long à Pierre Fortier père, d'autre long au chemin de Boutigny, d'un bout sur Philippe Formager, et d'autre bout sur les vendeurs.

Sur la mise à prix de 400 fr.

QUATORZIÈME LOT.

Vingt-cinq ares trente-deux centiares de bois, chêne et bouleau, sis à la Voirie-Bauchet ou la Vendée, terroir de Milly; tenant d'un long à Alexandre Petit, d'autre long à François Cassard, de Fleury, d'un bout sur les héritiers Cornet, et d'autre bout sur la voirie Gauchet.

Sur la mise à prix de 125 fr.

QUINZIÈME LOT.

Vingt-un ares dix centiares de bois, chêne et bouleau, sis au chemin de Maisse ou le Clos-d'Eau, terroir de Milly;

A reporter 20,670 fr.

Report. 20,500 fr.

tenant d'un long à Toussaint Goblet, d'autre long à Louis Cassard - Brûlé, d'un bout sur le chemin du Moulin - Neuf, et d'autre bout sur la route de Milly à Maisse.

Sur la mise à prix de 100 fr.

SEIZIÈME LOT.

Trente - six ares quatre - vingt - treize centiares de bois, chêne, bouleau et pins, sis au chemin de Boutigny, terroir de Milly; tenant d'un long à Michel Morin, de Saint-Pierre, d'autre long à plusieurs, et d'autre bout sur celui de Boutigny.

Sur la mise à prix de 125 fr.

DIX - SEPTIÈME LOT.

Vingt - un ares soixante - douze centiares de bois, essence de chêne, situés à Haute - Pierre, près la Butte, terroir de Milly; tenant d'un long à Eléonore Blondel, d'autre long à Marin Collette, d'un bout sur Louis Grenier, charron, et d'autre bout sur la vidange des bois.

Sur la mise à prix de 60 fr.

DIX - HUITIÈME LOT.

Quarante - neuf ares trente - neuf centiares d'après les titres, et cinquante - cinq ares quatre - vingt - quinze centiares d'après la matrice cadastrale, de bois, chêne et bouleau, sis à la Voirie - Gauthet, derrière la Guichère ou la Vendée, terroir de Milly; tenant d'un long à Jean Doré et Henry-Honoré Martin père, d'autre à Alexandre Petit, d'un bout en pointe sur l'ancien chemin de Fontainebleau, et d'autre bout sur la voirie Gauthet.

Sur la mise à prix de 500 fr.

DIX - NEUVIÈME LOT.

Vingt - neuf ares quatre - vingt - dix - sept centiares de bois, sis à la Voirie - aux - Genets, terroir de Milly; tenant d'un long à Jacques Morin dit Berceau, d'autre long à Marin Thomas, de Moigny, d'un bout sur Félix Montmarché, et d'autre bout sur le chemin de Milly à Moigny.

Sur la mise à prix de 80 fr.

VINGTIÈME LOT.

Un hectare cinquante-six ares huit centiares de bois et roches, sis à la Vendée, terroir de Milly; tenant d'un long du couchant aux héritiers Pinon, d'autre long à la pièce ci-après, d'un bout du nord aux héritiers du Lau, et d'autre bout monsieur Soin, de Fontainebleau; formant le n° 23 du plan des biens communaux déposés dans les archives de Milly.

Sur la mise à prix de 225 fr.

VINGT - UNIÈME LOT.

Un hectare quarante - six ares de bois et roches, au même lieu; tenant du couchant à la pièce qui précède, d'autre côté du levant à monsieur Baffoy, et aux héritiers du Lau d'Allemands, d'un bout aux mêmes, et d'autre bout à plusieurs; formant le n° 24 dudit plan.

Sur la mise à prix de 225 fr.

VINGT - DEUXIÈME LOT.

Quatre - vingt - sept ares quatre - vingt - douze centiares de bois et roches, au même lieu; tenant d'un long du levant à Pierre - Alexandre Camus, du couchant à la pièce ci - après, d'un bout du nord à monsieur Baffoy, et d'autre bout du midi à monsieur Pierre; formant le n° 21 dudit plan.

Sur la mise à prix de 120 fr.

VINGT - TROISIÈME LOT.

Soixante - trois ares trente - un centiares de bois et bruyères, au même lieu; tenant d'un long du couchant à Marin Collette, d'autre long du levant à monsieur Pierre et à la pièce précédente, d'un bout du nord à la pièce sus - désignée sous le n° 16 ci-dessus, et d'autre bout du midi à la route de Fontainebleau à Milly.

Sur la mise à prix de 130 fr.

A reporter. 22,265 fr.

Report. 22,265 fr.

VINGT - QUATRIÈME LOT.

Un hectare quatre - vingt - dix - huit ares de bois et bruyères, sis audit lieu de la Vendée; tenant d'un long du couchant à monsieur Soin, d'autre long du levant aux héritiers Pierre - Etienne Deshayes, d'un bout à la pièce n° 16 ci-dessus, et d'autre bout à la route de Milly à Fontainebleau.

Sur la mise à prix de 450 fr.

VINGT - CINQUIÈME LOT.

Neuf ares vingt - huit centiares de terrain clos de murs, sis à Milly, lieu dit le Colombier, bordant la route départementale de Milly à Paris, n° 31; tenant d'un long du midi à Gustave Chagot, d'autre long au chemin de Monceau, d'un bout du couchant à la route, et d'autre bout à

Sur la mise à prix de 950 fr.

VINGT - SIXIÈME LOT.

Treize ares huit centiares de courtil-jardin entouré d'une haie vive, sis au bout de la rue de Launay ou la Florentine, formant l'équerre; tenant au nord à Philippe Jean - Baptiste Charlot, à Jean-Baptiste Mignot et par haie sortante à la vidange de la rue Saint-Jacques, au sud au représentant de Jean Charlot dit Fichet, d'un bout couchant à la rue de Launay, et d'autre bout à Mignot et par haie sortante à Moussu.

Cette pièce est traversée par le chemin de la rue Saint-Jacques; au front du ruisseau existe une grange de deux espaces couverte en tuiles.

Sur la mise à prix de 750 fr.

Terroir de Noisy.

VINGT - SEPTIÈME LOT.

Douze ares soixante - cinq centiares de pré et bois, situés à la Belle - Ile, sur la route de Nemours; tenant d'un long aux héritiers Huré, de Saint - Fleury, d'autre long à monsieur Sougit père, d'un bout sur la veuve Martin Millet, et d'autre bout sur la route de Nemours.

Sur la mise à prix de 130 fr.

VINGT - HUITIÈME LOT.

Treize ares quatre - vingt - deux centiares de pré, sis à la Belle - Ile; tenant d'un long aux héritiers Pierre - Etienne Deshayes, d'autre long à monsieur Hamelin, d'un bout sur le sentier de Belle - Ile, et d'autre bout sur la route de Milly à Nemours.

Sur la mise à prix de 170 fr.

VINGT - NEUVIÈME LOT.

Deux ares quatre-vingt-quinze centiares de bois-annaie, sis à la Belle - Ile; tenant d'un long à monsieur Ancelle, de Neuilly, d'autre long à, d'un bout sur la veuve Jean Cheval, et d'autre bout sur une petite voirie.

Sur la mise à prix de 15 fr.

TRENTIÈME LOT.

Treize ares quarante - neuf centiares de bois, situés à la Belle - Ile; tenant d'un long à Claude Conou, d'autre long aux héritiers Huré, de Fleury, d'un bout sur le pré de Philibert Deshayes, et d'autre sur la petite voirie allant à Belle-Ile.

Sur la mise à prix de 80 fr.

TRENTIÈME LOT.

Dix ares treize centiares de bois, essence de chêne et annaie, situés à Belle - Ile; tenant d'un long aux héritiers de Pierre - Etienne Deshayes, d'autre long à Martin Jacquot, d'un bout sur le sentier de Belle-Ile, et d'autre bout sur une petite voirie.

Sur la mise à prix de 60 fr.

TRENTIÈME LOT.

Dix ares cinquante - cinq centiares de bois, chêne et bouleau, sis au chemin de Nemours à Montsolu; tenant d'un long à Pierre Fortier père, d'autre long à monsieur Sougit père, d'un bout au

Report. 24,870 fr.

même, et d'autre bout sur la route de Milly à Nemours.

Sur la mise à prix de 80 fr.

TRENTIÈME LOT.

Trente - six ares vingt - sept centiares de pré, sis à la Madeleine; tenant d'un long à Toussaint - Remy Houry, d'autre long à Hippolyte - Joseph Charlot, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout sur la petite voirie de la Madeleine.

Sur la mise à prix de 480 fr.

TRENTIÈME LOT.

Quinze ares quatre - vingt - trois centiares de bois et plantation, sis à la Madeleine; tenant d'un long à Charles - Antoine Baffoy père, d'autre long aux héritiers de Pierre - Etienne Deshayes, d'un bout sur madame Daix, et d'autre bout sur plusieurs.

Sur la mise à prix de 220 fr.

TRENTIÈME LOT.

Neuf ares quarante - trois centiares de pré, sis à la Madeleine, terroir de Noisy; tenant d'un long aux représentants Desroziers, d'autre à Toussaint - Remy Houry, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout sur la petite voirie de la Madeleine.

Sur la mise à prix de 125 fr.

Terroir d'Oncy.

TRENTIÈME LOT.

Dix ares cinquante - cinq centiares de bois, essence de chêne, situés à la Pointe - de - Peronne; tenant d'un long à Baptiste Dupré, d'autre long à Louis Deshayes, d'un bout sur les bois de Dessus - Peronne, et d'autre bout sur Duché, d'Oncy.

Sur la mise à prix de 60 fr.

TRENTIÈME ET DERNIER LOT.

Quarante - quatre ares trente - deux centiares de bois, chêne et bouleau, sis à la Grotte - aux - Fées; tenant d'un long à Henri - Honoré Martin père, d'autre long aux héritiers du Lau d'Allemands, d'un bout aux mêmes, et d'autre bout sur la terre de plusieurs.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Total des mises à prix 25,665 fr.

S'adresser, pour les renseignements,

A Etampes,

1° En l'étude de M^e BUCHÈRE, avoué poursuivant, rue Saint - Jacques, n° 5;

2° En celle de M^e GIBORY, avoué colicitant, rue Saint - Jacques, n° 39 bis;

A Milly,

En l'étude de M^e GUIBERT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux, pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le treize avril mil huit cent cinquante-trois.

Signé, AMB. BUCHÈRE.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le treize avril mil huit cent cinquante-trois, folio 38, case 2. Reçu un franc plus dix centimes pour le dixième.

Signé PERRY.

Etude de M^e GODIN, Notaire à Etampes.

Attirail de Labour

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A La Forêt - Sainte - Croix,

Canton de Méréville, arrondissement d'Etampes.

EN LA FERME EXPLOITÉE PAR M^{me} VEUVE LESAGE,

Par le Ministère de M^e GODIN, Notaire à Etampes,

Le Dimanche 24 avril 1853, heures de midi.

Les principaux Objets à vendre consistent en :

7 chevaux et leurs harnais. — 24 vaches, 1 taureau. — 300 moutons. — 3 grandes voitures. — tombereaux, carrioles, herses, charrues, reversoir, claies de parc, cabane de berger, rouleaux, doubleurs et râteliers, et quantité d'autres objets.

6 mois de crédit pour les personnes solvables.

EXPEDITION FRANC DE PORT.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEAUX
ET
LAYETTES.

A PRIX FIXE,
RUE DU BAC, 55, ET RUE DE L'UNIVERSITÉ, 25,
FAUBOURG SAINT-GERMAIN, A PARIS.

CACHEMIRE
FRANÇAIS
ET DE L'INDE.

Les propriétaires de cet Etablissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la Province. Ils envoient tous les échantillons franco, et toute expédition, au-dessus de 25 FRANCS, est affranchie pour tout parcours direct partant de Paris. — Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la province. — Cette Maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France; elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages, dans diverses contrées, sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la méfiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des Marchandises qui se trouvent dans ses Magasins est adressé aux personnes qui le demandent. (2-2)

COMPAGNIE DES TRANSPORTS, DIREZ ET C^{IE}, DOCK SAINT-OUEN.

Constituée par acte déposé chez M^e LEFEBVRE, notaire à Paris.

Bateaux à vapeur (Brevetés S. G. D. G.),
Pour la navigation à grande vitesse
Sur les Canaux et Rivières.

Roulage, Camionnage, Manutention,
La gare d'Orléans seule donne à la Compagnie
Un mouvement de 1,500,000 kilog. par jour.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :
Président : M. de Bousnières, maire de la ville de Soissons, membre du Conseil général de l'Aisne.
Vice-Président : M. le vicomte de l'Épinay, administrateur de chemins de fer.
MM. le comte NAPOLÉON D'ORNANO *;
le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT *;
PROSPER CADASSE, ancien Procureur-Général *.

A l'instar de ceux de Londres.
Immédiatement à la disposition du commerce
Bassin de 55,000 mètres de superficie.
Entrepôt, Magasinage, Consignation, Avances sur marchandises,
Camionnage au même prix que dans l'intérieur.

CONSEIL JUDICIAIRE :
MM. de LABOULIE et NOGENT-SAINTE-LUCY, avocats.
BURDIN, avoué; } M^e LEFEBVRE, notaire.
JAMSTEL, agréé; }

Capital social. 5,000,000 de francs; — Actions de 500 fr. au porteur. — Versements par cinquièmes.
(Le 1^{er} en souscrivant; — Le 2^e le 30 juin; — Le 3^e ne sera pas appelé avant 1854, et seulement après avis donné deux mois à l'avance.)
Les personnes qui désireraient libérer leur action, auront droit aux intérêts à partir du jour de leur versement.

Siège social : Rue Neuve-de-la-Fidélité, 9, à Paris. — Banquiers de la Société : MM. ED. AIMÉ et C^{ie}, à Paris, rue de Grammont, 27.

CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel sur la Marne, près Paris,
Pour la fabrication spéciale du Chocolat de santé.

Il n'est pas de substance alimentaire qui se soit acquise une réputation plus grande et plus méritée que le **CHOCOLAT MENIER**. En effet, n'est-il pas le premier qui, par son bas prix et sa qualité, ait été mis à la portée de tous? Il offre ce que les amateurs les plus difficiles recherchent, ce que les médecins désirent : une alimentation saine et agréable, un produit réparateur.

Exempt de tout mélange, le **CHOCOLAT MENIER** se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme; *Chocolat de santé dans toute l'acception du mot*, il est depuis trop longtemps en possession de la confiance publique pour qu'il soit besoin de donner des certificats qui attestent sa supériorité. Il défie donc toute concurrence loyale et n'a plus qu'à se défendre contre les contrefaçons. — Aussi, le consommateur devra-t-il exiger que le nom **MENIER** soit à la fois sur les étiquettes et sur les tablettes.

Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

ŒUVRES COMPLÈTES
DE BUFFON

AVEC LA NOMENCLATURE LINNÉENNE ET LA CLASSIFICATION DE CUVIER
Nouvelle Édition

Revue sur l'édition in-4^o de l'Imprimerie royale, annotée par M. FLOURENS,
Membre de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc.
Illustrée de 168 Planches, 800 Sujets sur acier, gravés d'après les dessins originaux
DE M. VICTOR ADAM.

Imprimé en caractères neufs, sur papier pâte velin, par la typographie J. CLAYE.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :
Les ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON formeront 19 volumes in-8 Jésus, illustrés de 168 gravures sur acier, représentant plus de huit cents sujets colonisés, d'après les dessins de Victor ADAM. Cette publication, qui contient par conséquent trois cents gravures de plus que les éditions les plus complètes, formera environ 400 livraisons à 30 centimes. Toutes les livraisons dépassant ce nombre seront données gratis aux souscripteurs. Les 20 premières sont en vente. — Il paraît une ou deux livraisons par semaine.

ON SOUSCRIT À PARIS,
CHEZ GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
AU BUREAU DE NOTRE JOURNAL, ET CHEZ MM. FORTIN ET BRIÈRE, LIBRAIRES, À ÉTAMPES.

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX,
DE CHALMIN, A ROUEN.

Cette composition arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, leur donne du brillant, enlève les pellicules écailleuses, boutons, démangeaisons, gourme, sensibilité de la peau, et guérit toutes les maladies dont le cuir chevelu est affecté, succès garanti. — CONSULTATIONS GRATUITES pour les soins hygiéniques à donner à la chevelure et TRAITEMENTS par correspondance. — AFFRANCHIR.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, n° 40. — Dépôt à Paris, passage Choiseul, n° 49, et dans toutes les autres villes de France. — Etampes, chez CHARPENTIER, coiffeur, rue St-Jacques.

A Paris. **CHOCOLAT PERRON** r. Vivienne, 14.

PARTOUT en France à 2 francs et 3 francs le demi-kilo.

La Médaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et vous constaterez qu'il n'y a pas d'aliment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.

EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE.
Parfum augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flacon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr.

LE ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé, guérit radicalement et en peu de temps, les dartres, scrofules, douleurs, pertes, rhumatismes, ainsi que les maladies contagieuses nouvelles ou secondaires. — Prospectus gratis. — Prix : 1 fr. 50 c. chez les principaux pharmaciens. Consultations gratuites par correspondance, 12, rue Richer, à Paris. (3-1)

Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

| MARCHÉ D'ÉTAMPES. | PRIX de l'hectolitre. | MARCHÉ D'ANGERVILLE. | PRIX de l'hectolitre. | MARCHÉ DE CHARTRES. | PRIX de l'hectolitre. | BESTIAUX. | | | | | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|---------|---------|---|-----------|---------|---------|---|
| 9 avril 1853. | fr. c. | 45 avril 1853 | fr. c. | 9 avril 1853. | fr. c. | Marché de Poissy. | | | Marché de Sceaux. | | | | |
| Froment, 1 ^{er} q. | 19 94 | Froment, 1 ^{er} q. | 16 67 | Blé élite..... | 48 75 | 7 avril 1853. | | | 41 avril 1853. | | | | |
| Froment, 2 ^e q. | 18 00 | Froment, 2 ^e q. | 14 67 | Blé marchand.. | 47 75 | Bœufs... | Aménés. | Vendus. | Prix du kilogramme. | Bœufs... | Aménés. | Vendus. | Prix du kilogramme. |
| Méteil, 4 ^e q. | 15 50 | Méteil..... | 12 67 | Blé champart.. | 46 75 | | | | 1 ^{er} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. | | | | 1 ^{er} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. |
| Méteil, 2 ^e q. | 13 50 | Seigle..... | 10 00 | Méteil mitoyen. | 45 75 | Bœufs... | 4739 | 4715 | 1 07 » 95 » 85 | Bœufs... | 1800 | 1705 | 1 08 » 96 » 86 |
| Seigle..... | 10 75 | Orge..... | 8 00 | Méteil..... | 44 75 | Vaches... | 459 | 458 | » 92 » 78 » 60 | Vaches... | 325 | 325 | » 94 » 80 » 62 |
| Orge..... | 8 50 | Avoine..... | 6 67 | Seigle..... | 41 25 | Veaux... | 709 | 709 | 1 46 1 30 1 14 | Veaux... | 640 | 524 | 1 50 1 32 1 14 |
| Avoine..... | 7 03 | | | Orge..... | 8 65 | Moutons. | 9242 | 8300 | 1 36 1 22 1 08 | Moutons. | 13660 | 11400 | 1 38 1 22 1 06 |
| Pain bl., les 4 kil. | 4 20 | Pain bl., les 4 kil. | 4 20 | Avoine..... | 6 80 | | | | | | | | |
| Pain bis, — — — | 4 00 | Pain bis, — — — | 4 00 | Pain bl., les 4 kil. | 4 43 | | | | | | | | |
| | | | | Pain bis, — — — | » 95 | | | | | | | | |